

# LA VIE DANS LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP

## FICHE D'ACCUEIL #7 : TRIER LES ORDURES ET LE RECYCLAGE

Afin de protéger l'environnement, les citoyens sont invités à trier les déchets avant de les mettre à la poubelle. En effet, plusieurs matières et objets sont recyclables et peuvent avoir une deuxième vie.

De plus sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup, de la biométhanisation des déchets organiques est possible. Il existe donc 3 bacs pour se départir de ses déchets.

### Les ordures ménagères / bac vert

- La collecte des ordures ménagères est un service municipal offert aux citoyens.
- Les citoyens de la MRC de Rivière-du-Loup rassemblent leurs ordures dans les contenants autorisés.
- Les éboueurs passent ensuite dans les rues selon des journées déterminées pour ramasser ces ordures.

### Le recyclage / bac bleu

- La réduction des déchets et le recyclage sont des valeurs importantes au Québec. Plusieurs matières peuvent être recyclées : le papier, le carton et certains types de verre, de plastique et de métal.
- Ces matières ne doivent pas être mises à la poubelle, mais dans les contenants identifiés.

### La récupération des matières organiques / bac brun

- La réduction des déchets passe aussi par la récupération des déchets de table. En effet, les matières organiques peuvent être disposées dans un autre type de contenant identifié à cet effet.
- Ces matières sont transformées afin de permettre une biométhanisation et produire un biogaz utilisé dans le transport routier.

➔ Il faut mettre nos bacs sur le coin de notre terrain (à proximité de la rue) afin que les éboueurs le ramassent.

Voici le calendrier des collectes :

<https://co-eco.org/calendrier-de-collectes/#calendrier-rdl>

[https://www.villerduloup.ca/uploads/PDF/Calendrier\\_collectes/Calendrier\\_2022.pdf](https://www.villerduloup.ca/uploads/PDF/Calendrier_collectes/Calendrier_2022.pdf)

## INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

### Tri du verre :

Il n'existe pas de contenant spécial pour le verre.

Vérifier si le verre est consigné et, dans ce cas, le retourner en magasin.

### Canettes de métal :

Vous pouvez vous procurer des sacs de récupération de canettes dans un supermarché.

Si vos canettes sont consignées, vous pouvez les retourner en magasin et le marchand vous remboursera la valeur de la consigne.

### Médicaments :

Les médicaments doivent être rapportés aux pharmacies.

# LA VIE DANS LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP

## FICHE D'ACCUEIL #7 : TRIER LES ORDURES ET LE RECYCLAGE

### Les écocentres

Un écocentre est un centre de récupération des matières résiduelles.

Vous pouvez y apporter certains produits et matériaux qui ne peuvent pas être jetés dans les ordures ménagères ni mis au recyclage.

Vous devez présenter une preuve de résidence avec adresse.

### Les résidus domestiques dangereux (RDD)

Les RDD sont des substances dangereuses pour l'environnement.

Il ne faut pas les jeter dans les ordures ménagères ni les verser dans les toilettes.

Apportez-les dans un écocentre.

### Les encombrants/ gros rebus

Les encombrants sont des objets trop gros pour entrer dans le bac d'ordures ménagères : électroménagers, matelas, tapis, etc.

Pour vous en débarrasser, apportez-les dans un écocentre.

### Récupération des cellulaires et des piles

Les cellulaires et les piles ne doivent pas être mis à la poubelle.

Ces objets contiennent des métaux nocifs pour l'environnement.

Pour vous en débarrasser :

- Apportez-les dans un écocentre.  
Ou
- Déposez-les dans une boîte de récupération. Il y en a à différents endroits, tels que les bibliothèques, au cégep ou dans certains grands magasins.

### Renseignements :

#### Co-éco

Ligne info

co-eco.org/ | 1 888 856-5552

Vérifiez sur ce site pour l'horaire des écocentres de la MRC de Rivière-du-Loup

Écocentre de Rivière-du-Loup  
35, rue Henry-Percival-Monsarrat  
Ouvert du lundi au samedi  
de 8 h à 16 h

---

*Vous pouvez trouver et imprimer le calendrier des cueillettes, disponible sur le site Internet de la ville ou des différentes municipalités.*

---

Écocentre Saint-Hubert  
151, 1<sup>er</sup> Rang Est, Saint-Hubert

# LA VIE DANS LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP

## FICHE D'ACCUEIL #7 : TRIER LES ORDURES ET LE RECYCLAGE

**\*\*ATTENTION** : Il est possible que des références aient évolué dans le temps.

Pour de l'information supplémentaire, communiquez avec le Centre local de développement de la région de Rivière-du-Loup

### Adresse

310, rue Saint-Pierre, local RC-01  
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 3V3

### Heures d'ouverture des bureaux

Du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 16 h 30  
Le vendredi de 8 h 30 à 12 h

### Accueil téléphonique

Du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 16 h 30  
Le vendredi de 8 h 30 à 12 h

[www.riviereduloup.ca](http://www.riviereduloup.ca)



Centre local de développement  
Région de Rivière-du-Loup

**\*\*Document produit en 2019, mis à jour en 2023\*\***

# LA VIE DANS LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP

## FICHE D'ACCUEIL #7 : TRIER LES ORDURES ET LE RECYCLAGE

### Annexe : Autres fiches d'accueil disponibles

- #1 Principes généraux
- #2 Les valeurs communes
- #3 Parler français
- #4 Habitation
- #5 L'alimentation
- #6 Prévenir les incendies
- #7 Trier les ordures et le recyclage**
- #8 La météo
- #9 Se déplacer
- #10 Conduire un véhicule
- #11 Se faire soigner
- #12 Les enfants
- #13 Trouver un emploi
- #14 Les loisirs
- #15 La sécurité
- #16 Les impôts et prestations

---

*Les fiches d'accueil ont été réalisées par le CLD de la région de Rivière-du-Loup qui s'est inspiré des documents de la Ville de Québec ainsi que ceux du Cégep de Rivière-du-Loup.*